

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 9 : une administration plus innovante	A9
Information géographique régionale	344

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le règlement budgétaire et financier

VU l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional en date du 16 décembre 2019

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

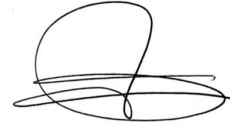
ENTENDU les interventions de Sophie BRINGUY, Éric THOUZEAU, Emmanuelle BOUCHAUD, Roch BRANCOUR, Pascal NICOT, Dominique AMIARD, Franck LOUVRIER, Olivier BIENCOURT, Brigitte NEDELEC, Christophe CLERGEAU, Philippe HENRY, Maurice PERRION, Laurent GERAULT, Catherine DEROUCHE.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 800 000 € d'autorisations de programme et de 1 108 000 € de crédits de paiement en investissement au titre du programme n°344 "Information géographique régionale

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Absents lors du vote : Alain AVELLO, Pascale DEBORD.

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs